

# Réduction du risque inondation dans le bassin versant du Loir

Compte-rendu de réunion du Comité de suivi

- *Secteur aval* -

La Flèche le 7 juillet 2015

**Objet :** Mise en œuvre des propositions d'actions issues de l'étude globale inondations  
**Loir :** bilan et suivi

**Présents :**

<i>Structure</i>	<i>Nom</i>
Mairie MARCON	DAUDIN Francis
CLE SAGE Loir / Mairie LA FLECHE	JAUNAY Claude
SICALA 37	ROCHE Christian
Mairie CHATEAU DU LOIR	FONTAINE Alain
Mairie MONTABON	HARDOUIN Michel
DDT 72 - service eau environnement	PANNEAU Michel
Mairie CLERMONT CREANS	BLANCHET Gérard
Mairie LA CHAPELLE AUX CHOUX	GUILLON Emile
CPIE Vallées Sarthe Loir	BINOIS Noémi
CPIE Vallées Sarthe Loir	COMUNIER Florian
ASMR 72	WEIL Jean
Mairie MONTREUIL SUR LOIR	BARBIEUX Cécile
CADVIL	WEIL-BARAIS Annick
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN DU VERDUN	PETIT FOREIX Laurent
Mairie AUBIGNE RACAN	LEGUET Philippe
Mairie RUILLE SUR LOIR	COHU Galiène
Mairie VAAS	LIMODIN Yveline
EP Loire – chargée de mission inondations BV Maine	GASPARI Virginie
SAGE Loir - Animateur	DELAUNAY Alexandre

## **Excusés :**

<b>Structure</b>	<b>Nom</b>
CLE SAGE Loir - Président	DENIS Adrien
EP Loire – DGS	EUDE Jean-Claude
DREAL Pays de Loire	DEBLANGY Béatrice
DDT 49 – Service Urbanisme Aménagement Risques	DURAND Alain
Conseil Régional Pays de Loire	URVOY Channig
Conseil Départemental Maine-et-Loire	LEMONNIER Franck
Agence de l'Eau Loire Bretagne – Anjou Maine	BONIOU Pascal
CCI Maine-et-Loire	LOHEZIC Philippe
CCI du Mans et de la Sarthe	NAOARINE Cyrille
Communauté de communes de portes de l'Anjou	M. Président
Angers Loire Métropole	M. Président
Communauté de communes Gâtine et Choisses	M. Président
Communauté de communes Castelrenaudais	M. Président
Mairie BRIOLLAY	M. Le Maire
Mairie ECOUFLANT	M. Le Maire
Mairie VILLEVEQUE	M. Le Maire
Mairie LA CHARTRE SUR LE LOIR	M. Le Maire
Mairie LE LUDE	M. Le Maire

## **Introduction :**

Le Comité de suivi s'est tenu sur deux sites pour toucher un plus grand nombre de participants : le matin à La Flèche pour le secteur aval du bassin, l'après-midi à Montoire-sur-le-Loir pour le secteur amont.

M. Jaunay, adjoint au Maire de La Flèche et vice-président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Loir accueille les participants au comité de suivi aval.

Mme Gaspari, chargée de mission inondations sur le bassin de la Maine à l'Etablissement public Loire, introduit la réunion, précise l'ordre du jour et présente les différents points.

## **Ordre du jour :**

1. Rappel du contexte autour de l'étude
2. Rappel des principaux résultats : diagnostic et actions préconisés
3. Etat d'avancement, premiers éléments de bilan et perspectives
4. Echanges avec la salle

Le diaporama présenté en séance est joint au présent compte rendu.

Par ailleurs, la présentation et les comptes rendus (secteur aval et amont) sont disponibles sur le site du Plan Loire Grandeur Nature : [www.plan-loire.fr/etude-loir](http://www.plan-loire.fr/etude-loir) dans la rubrique « comité de suivi ».

Une version papier peut être envoyée aux participants sur demande à l'EP Loire.

## **Transcription des échanges :**

M. Blanchet, maire de Clermont-Créans, revient sur une action entreprise par la commune : relevé de la cote altimétrique de l'ensemble des seuils des habitations sur la commune pour que chaque habitant puisse la comparer à la côte des plus hautes eaux connues et crue de référence du PPRi. Les fiches réalisées par la commune sont présentées en séance. M. Le Maire indique que maintenant que ce travail est réalisé, il est nécessaire d'avoir le lien entre le niveau d'alerte et la cote du seuil en cas de montée des eaux. Par ailleurs, il s'interroge sur la cohérence entre les différentes modélisations utilisées pour les PPRi et notamment pour celui de La Flèche, commune voisine, qui est en cours de révision.

M. Panneau, DDT 72, en charge de la révision du PPRi de La Flèche, explique que cette commune avait été traitée de façon prioritaire et avait été dotée d'un PPRi avant les autres. Suite à la mise en place d'un PPRi sur l'ensemble de la vallée du Loir en Sarthe, il s'est avéré nécessaire de réviser celui de La Flèche qui n'était pas cohérent à la fois sur le règlement et sur la caractérisation des aléas. Le CEREMA est mandaté pour réaliser les modélisations hydrauliques et caractériser l'aléa. Un nouveau modèle est développé pour tenir compte de la complexité des écoulements sur le territoire de la commune. Une grande attention est portée à la mise en cohérence de ce modèle avec les modèles existants ayant permis la caractérisation de l'aléa sur les communes voisines. La DDT reviendra vers la commune une fois cette étape réalisée, en fin d'année 2015.

Mme Weil-Barais, présidente du CADVIL, regrette que la question de l'entretien des rives, l'enlèvement des embâcles et le traitement des atterrissements ne soit pas évoquée dans les actions préconisées par l'étude. Par ailleurs, elle souhaite savoir si la modélisation plus fine réalisée pour le PPRi de La Flèche prend en compte les clapets et les manœuvres éventuelles de ces ouvrages.

M. Panneau explique que tous les ouvrages présents sur le Loir sont inclus et pris en compte dans le modèle hydraulique, néanmoins pour une crue type centennale ces ouvrages n'ont pas d'effet.

Mme Gaspari indique que si la gestion coordonnée des vannages est intégrée dans les préconisations de l'étude, elle l'est dans le volet « prévision des crues », car le service de prévision des crues doit connaître les manœuvres effectuées pour adapter ses prévisions de hauteur d'eau.

Mme Weil-Barais souhaite une réponse sur la question des embâcles et atterrissements. Elle regrette également que les périodes d'ouverture imposées des clapets ne tiennent pas compte des niveaux d'eau réels et des prévisions météorologiques. En effet, une ouverture trop précoce engendre des désordres sur les ouvrages.

Mme Gaspari, explique que cette question est reprise dans l'action 32 « valoriser les bonnes pratiques de gestion sur les versants et les cours d'eau ». Il s'agit là plus d'une action de communication, information et sensibilisation sur les obligations de chacun en terme d'entretien. L'objectif étant de proposer une action qui peut être réalisée sur l'ensemble du bassin et qui peut toucher l'ensemble des gestionnaires.

M. Delaunay, animateur de la commission locale de l'eau du SAGE Loir, revient sur la gestion coordonnée des vannages et explique qu'une réflexion va être engagée sur l'ensemble de l'axe Loir dans le cadre du SAGE.

M. Blanchet, illustre le fait que les clapets n'ont pas d'impact sur l'écoulement des fortes crues en indiquant que le débit passant par un clapet est de l'ordre de 12m<sup>3</sup>/s tandis que le débit d'une crue dépasse les 400m<sup>3</sup>/s. Par ailleurs, il explique que la manœuvre des clapets doit être anticipée par rapport à un épisode pluvieux et donc par rapport à une montée des eaux.

Mme Cohu, maire de Ruillé-sur-Loir, indique que concernant la gestion des embâcles et l'entretien des berges, une simple action de communication sur les bonnes pratiques n'est pas suffisante. Sur sa commune le Loir n'est pas domanial et les riverains ont le sentiment de devoir nettoyer les embâcles qui viennent de l'amont. Par ailleurs, il règne également un sentiment de confusion face aux différentes réglementations qui s'appliquent et les riverains ne font plus l'entretien de peur de mal faire. Elle explique que les anciens Contrats Restauration Entretien (désormais Contrat territoriaux) ont un impact très positif en permettant aux propriétaires une participation active.

M. Delaunay, explique que sur l'amont du bassin versant il existe un syndicat qui intervient sur l'entretien des berges mais que sur le Loir en Sarthe (hors domaine public fluvial) il n'existe pas de structure de ce type. Pour une meilleure gestion il faudrait que les collectivités concernées se structurent autour de la compétence milieux aquatique.

M. Blanchet, revient sur la réglementation et insiste sur le fait qu'il est très difficile pour un propriétaire de savoir comment il peut intervenir dans l'entretien des rives. Bien souvent l'intervention doit se faire trop tard, lorsqu'un arbre est presque couché dans la rivière et qu'il est alors très difficile d'accès. Pour l'entretien des atterrissements, là encore la réglementation et les études d'impacts nécessaires freinent l'entretien courant.

M. Roche, technicien au SICALA 37, explique qu'une seule commune adhérente au SICALA est sur le bassin du Loir et plus particulièrement sur le cours d'eau de La Fare, il s'agit de Château-La-Vallière. Il intervient sur la communication et la sensibilisation des scolaires en indiquant que la Maison de la Loire en Indre-et-Loire a coordonné une action de ce type en réalisant notamment des maquettes relatives au risque inondation (<http://maisondelaloire37.fr/index.php/animations/groupe/scolaires>). Cette action pourrait inspirer le bassin du Loir.

Mme Binois, directrice du CPIE vallées de la Sarthe et du Loir, présente les domaines d'intervention de son association notamment l'éducation à l'environnement et le conseil aux collectivités. Le CPIE intervient régulièrement auprès des scolaires mais n'a pas encore développé d'actions spécifique sur le risque inondation. Elle explique que sensibiliser les élèves permet de toucher les parents.

Sur le volet entretien des cours d'eau, le CPIE a des outils d'animation, peut intervenir notamment sur des chantiers collectifs avec des riverains.

Sur la question de la sensibilisation au risque inondation des activités économiques, des actions de ce type ont déjà pu être mené au niveau national par d'autre CPIE.

Mme Gaspari, passe à la question de la réduction de la vulnérabilité de l'habitat. Elle explique que des diagnostics ont été réalisés chez les particuliers en Maine-et-Loire au travers d'opérations programmée d'amélioration de l'habitat et notamment sur la commune de Durtal. Elle demande à la DDT 72 s'il y'a eu des diagnostics habitat de réalisé en Sarthe.

Mme Weil-Barais indique que le CADVIL a rencontré les habitants préalablement identifiés par la DDT 72 pour leur proposer un diagnostic. Certains considéraient qu'ils n'étaient pas concernés car n'ont jamais été inondés, d'autres, fréquemment inondés, n'ont pas donné suite considérant soit qu'ils avaient fait le nécessaire pour réduire leur vulnérabilité, soit que le diagnostic les obligerait à faire des travaux ou à payer plus cher d'assurance ou encore qu'ils ne pourraient plus être assurés s'ils ne faisaient pas les travaux.

Mme. Limodin, maire de Vaas, explique que sur sa commune trois personnes ont réalisé le diagnostic de leur habitation. La crainte d'être obligé de faire les travaux ayant là aussi été un frein.

M. Panneau, intervient en rappelant que l'obligation de faire les travaux de réduction de la vulnérabilité est inscrite dans le règlement du PPRI.

M. Roche indique que ce diagnostic peut être complété par la distribution du Plan Familial de mise en sécurité. Ce support d'information est disponible sur le site du Plan Loire (<http://www.plan-loire.fr/fr/les-plates-formes/prevention-des-inondations/appui-pcs-et-dicrim/plan-familial-de-mise-en-surete-pfms/>).

Mme. Barbieux, adjointe au maire de Montreuil-sur-Loir, rappelle que les assurances ne sont pas tenues de couvrir le risque inondation lorsque les habitations sont en zone rouge du PPRi, car l'inondation dans ce cas-là n'est plus vraiment aléatoire.

M. Blanchet revient sur la nécessité de donner aux habitants des repères entre les niveaux d'eau prévus, atteints et les cotes de leur habitation.

Mme Gaspari indique que l'action 8 « mise en place d'un outil cartographique des zones inondables pour la gestion de crise » va dans ce sens. Il s'agit par cet outil de passer de la prévision des crues à la prévision des inondations ; c'est-à-dire passer de la hauteur d'eau atteinte à une station de mesure dans le Loir à la traduction en terme d'enjeux inondés sur le territoire communal. Elle demande à la DDT 72 si elle peut donner plus de précisions sur ce travail.

M. Panneau indique qu'il est en cours sur le département de la Sarthe et que sur le Loir, il est bien avancé. Une cartographie a été réalisée sur 6 couches de hauteur d'eau couvrant les différents niveaux de vigilance. Ces couches de hauteur d'eau sont croisées avec les enjeux répertoriés lors de l'élaboration des PPRi. Les enjeux répertoriés sont ceux listés par la Directive européenne inondations à savoir la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique. Le recensement des réseaux impactés par une inondation et les perturbations induites sont à affiner mais l'action 14 « réalisation d'une étude pour caractériser l'exposition aux risques des différents réseaux » permettra de pallier ce manque.

M. Blanchet ajoute que par exemple dans le PCS de la commune les accès à privilégier en cas d'inondation n'ont pas été répertoriés.

Mme Gaspari demande à la DDT 72 s'il est prévu de mettre à disposition des communes l'outil cartographique développé pour la gestion de crise et si oui sous quelles modalités et quel calendrier.

M. Panneau explique que cette phase de mise à disposition n'a pas encore été discutée au sein des services de l'Etat.

M. Weil, membre de l'ASMR 72, explique que les riverains du Loir situés en zone inondable ne souhaitent pas « communiquer » sur leur situation d'inondable. Ils considèrent que la cartographie en zone rouge du PPRi est stigmatisante, leur habitation n'est de ce fait plus assurée contre les inondations, elle est dévaluée et il devient très difficile de la vendre. Concernant les CRE qui ont été abordés sur le volet gestion et entretien, il trouve qu'il s'agit d'un bon outil s'il est mené de façon continue et pérenne.

M. Delaunay, présente succinctement le nouvel outil qui vient d'être lancé sur le bassin du Loir en Région Pays de la Loire, il s'agit du Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV). Celui-ci devrait permettre l'obtention de financements pour un certains nombres d'actions notamment sur le volet inondations.

M. Guillon, maire de La Chapelle aux Choux, indique que le sénateur maire du Lude souhaite que les barrages sur le Loir soient abaissés entre les mois de Novembre à Mars.

Mme Weil-Barais conteste cette période en répétant qu'un ajustement est nécessaire en fonction des hauteurs d'eau réelles et des prévisions météorologiques, car il y a une érosion des clapets en période basses eaux (tout le débit passe par le clapet au lieu de passer sur le seuil). Par ailleurs, elle rappelle que ces ouvrages ont été conçus pour être soit en position haute soit basse et que la position semi-ouverte peut les détériorer.

M. Blanchet ajoute que la position semi-ouverte des clapets est dangereuse pour les usagers et surtout les canoës car cette position engendre des courants forts.

Mme Gaspari demande à l'assemblée s'il y'a encore des remarques ou questions et conclue la séance. Elle rappelle que tous les éléments présentés sont disponibles sur le site du Plan Loire dédié à l'étude ([www.plan-loire.fr/etude-loir](http://www.plan-loire.fr/etude-loir) rubrique « **Le Comité de Suivi** »). Par ailleurs le compte rendu ainsi que le support de présentation seront transmis par mail. Sur demande une copie papier peut être adressée. Elle précise également qu'elle reste à disposition pour toutes questions ou compléments et également pour avoir les retours des acteurs sur les actions prévues ou mises en place.